

Rapport du Président

Commission permanente lundi 20 octobre 2025 N° CP-2025-7-3-6 N° applicatif 13276

3 ème Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction santé, prévention, PMI

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE LA POLITIQUE DE SANTE PUBLIQUE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé (FIS) à différents bénéficiaires, acteurs en santé, pour un montant total de 679 255 €. Il est également proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat et financières sur la base du modèle type.

Le Fonds Investissement Santé (FIS)

Par délibération n° CD-2023-4-3-1 du 13 novembre 2023, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le Fonds Investissement Santé (FIS) et son règlement.

Ce fonds permet de soutenir des projets d'investissement en santé (immobilier et équipement), portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne et de soins apportés aux habitants et aux usagers alsaciens.

Ce Fonds Investissement Santé a vocation à soutenir les projets en santé innovants et structurants qui s'inscrivent dans les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et dans l'un des domaines suivants :

- L'accès aux soins de proximité
- La prévention et la promotion de la santé, ainsi que l'éducation à la santé
- La coopération transfrontalière en santé
- La santé environnementale
- La recherche et les dispositifs innovants en santé

Il est rappelé que le Fonds Investissement Santé intègre le Plan Santé 2024-2028 de la Collectivité européenne d'Alsace, adopté le 20 juin 2024 par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (délibération n° CD-2024-2-3-1).

Enfin, par délibération du 13 novembre 2023 (n° CP-2023-9-3-6), la Commission permanente a notamment approuvé la convention de partenariat et financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les structures bénéficiaires d'une subvention au titre du Fonds Investissement Santé, qui définit notamment le partenariat

et le cas échéant les engagements réciproques de chaque partenaire signataire. Ce modèle est joint en annexe au présent rapport à titre d'information.

Propositions de soutiens financiers en investissements santé à différentes structures

Le Fonds Investissement Santé (FIS) a été sollicité par les acteurs porteurs des projets et maîtres d'ouvrage de l'opération, énoncés ci-dessous. Chaque projet fait l'objet d'une fiche détaillée jointe en annexe au présent rapport.

Les projets concernés font tous l'objet de co-financements, s'inscrivent dans au moins un des domaines de compétence énoncés ci-avant, sont porteurs d'innovation et de progrès pour la santé de tous les Alsaciens ayant un rayonnement à l'échelle de l'Alsace, répondent à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts en faveur des personnes en situation de fragilité sociale et de vulnérabilité et renvoient particulièrement aux objectifs du plan santé Alsace précité. La CeA n'est jamais partenaire financier unique.

1) Cabinet dentaire à l'EHPAD Blanche de Castille – Saint-Louis (Association Les Lys d'Argent)

L'Association Les Lys d'Argent porte un projet de création d'un cabinet dentaire au sein de l'EHPAD Blanche de Castille à Saint-Louis, dans une logique d'amélioration de la santé bucco-dentaire des résidents. Le projet comprend l'installation d'un fauteuil dentaire, un partenariat avec un chirurgien-dentiste et un prothésiste, ainsi qu'un volet de formation du personnel.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 14 231 € au titre du FIS à l'association Les Lys d'Argent, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 47 438 € TTC.

2) Remplacement d'un véhicule SAMU - Vallée de la Bruche (Groupe Hospitalier Saint Vincent)

Afin d'assurer la continuité des soins d'urgence dans une zone rurale à faible densité médicale, le Groupe Hospitalier Saint Vincent sollicite le soutien de la collectivité pour le remplacement d'un véhicule dédié aux interventions des médecins correspondants du SAMU dans la vallée de la Bruche. Ce projet bénéficie d'un cofinancement de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 24 729 € au titre du FIS au Groupe Hospitalier Saint Vincent, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 82 431 € TTC.

3) Aménagement de la Maison de Santé de Hautepierre – Strasbourg

La Maison de Santé de Hautepierre, située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à Strasbourg, souhaite aménager de nouveaux locaux plus spacieux, mieux adaptés à la pratique coordonnée et à l'accueil des usagers. Le projet vise à favoriser l'accès aux soins et à renforcer les liens avec les partenaires médico-sociaux du quartier.

Ce projet avait déjà bénéficié d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en 2020, à hauteur de 57000 € dans le cadre du Fonds Attractivité Alsace (FAA). La demande actuelle concerne un complément d'équipement nécessaire dans le cadre de l'évolution des besoins de la structure.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 18 414 € au titre du FIS, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 61 379,78 € TTC.

4) Acquisition de matériel et véhicules – Association Marguerite Sinclair – Pôle Ressources Handicap 68 (PRH68)

L'Association Marguerite Sinclair porte un projet structurant dans le cadre du Pôle Ressources Handicap (PRH 68), visant à faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap. Le projet prévoit l'acquisition de deux véhicules pour les missions d'aller-vers, ainsi que de malles pédagogiques et de sacs thématiques destinés aux professionnels du champ de l'enfance.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 12 000 € au titre du FIS à l'Association Marguerite Sinclair, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 40 000 € TTC.

5) Développement de l'Institut de l'Implant – GEPROMED – Strasbourg

Le centre GEPROMED développe à Strasbourg un Institut européen dédié à la sécurité chirurgicale des implants, structuré autour de trois axes : l'analyse des implants issus des patients pour détecter les causes d'usure ou de dysfonctionnement, la formation des chirurgiens via des simulateurs avancés pour l'application des nouvelles technologies en chirurgie opératoire, et le développement de solutions numériques innovantes pour l'aide à la décision. Ce projet ambitieux s'appuie sur un large partenariat régional, universitaire et hospitalier.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 518 000 € au titre du FIS à GEPROMED – Fondation des HUS, représentant 14,21 % du montant total des dépenses d'investissement prévues à hauteur de 3 643 497 € TTC.

6) Acquisition de pédaliers - France Reins Alsace

L'Association France Reins Alsace souhaite équiper plusieurs centres d'hémodialyse en Alsace de pédaliers permettant la pratique d'activité physique adaptée pendant les séances, afin de prévenir la perte de mobilité, la dénutrition et la dépendance des patients dialysés.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 7 224 € au titre du FIS à France Reins Alsace, représentant 17 % du coût total des dépenses éligibles de 42 264 € TTC.

7) Équipement de la Maison de santé – SCM Groupe Médical de Metzeral

La Société Civile de Moyens (SCM) Groupe Médical de Metzeral sollicite le soutien de la Collectivité pour l'achat de matériel médical et informatique afin d'équiper une maison de santé nouvellement créée à Muhlbach-sur-Munster, en zone rurale. Ce projet vise à conforter une offre de soins de proximité et à renforcer l'exercice coordonné entre professionnels.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 25 153 € au titre du FIS à la SCM Groupe Médical de Metzeral, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 83 843,75 € TTC.

8) Acquisition d'un échographe et d'un électrocardiographe – Maison Urbaine de Santé de l'Elsau – Strasbourg

La Maison Urbaine de Santé (MUS) de l'Elsau, située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à Strasbourg, souhaite renforcer son plateau technique par l'acquisition d'un échographe et d'un électrocardiographe. Cette montée en compétence vise à favoriser l'installation de spécialistes et à améliorer la prévention des pathologies cardiovasculaires.

La structure avait déjà bénéficié en 2024 d'un financement de 98511 € au titre du Fonds Attractivité Alsace (FAA), pour un premier soutien à son développement. Le présent projet concerne un équipement complémentaire, ciblé sur le renforcement de l'offre de soins spécialisés.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 14 510 € au titre du FIS à la MUS de l'Elsau, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 48 366,60 € TTC.

9) Développement d'un pôle santé-femmes-enfants – Association Bulle de Soutien – Bischwiller

L'association Bulle de Soutien développe un programme de prévention, d'éducation et de soins à destination des femmes, enfants et adolescents du territoire de Bischwiller, en particulier dans les quartiers prioritaires de la Ville. Le projet repose sur des ateliers, des tables rondes et des consultations, et prévoit l'achat de matériel pédagogique et de santé.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 31 175 \in au titre du FIS à l'association Bulle de Soins, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 103 918,01 \in TTC.

10) Projet de recherche SPASTICHOC - GHRMSA - Mulhouse

Le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) porte un projet de recherche clinique intitulé SPASTICHOC, visant à évaluer les effets des ondes de choc focales sur la spasticité musculaire et la marche des patients atteints d'AVC ou d'autres atteintes pyramidales chroniques. Le projet, innovant et à visée appliquée, sera mis en œuvre au sein du service de Médecine Physique et Réadaptation de l'hôpital Émile Muller à Mulhouse.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 7 650 € au titre du FIS au GHRMSA, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 25 500 € TTC.

11) Aménagement d'un cabinet de kinésithérapie – Mme Cécile NEYER – Lapoutroie

Mme Cécile NEYER, masseur-kinésithérapeute installée à Lapoutroie, commune rurale en zone sous-dotée, porte un projet d'adaptation d'un nouveau cabinet de plain-pied. L'objectif est de garantir une accessibilité optimale aux personnes âgées ou en fauteuil, via la création d'une rampe et l'équipement d'une table de soins à hauteur variable. Ce projet répond aux enjeux d'accès aux soins de proximité.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 6 169 € au titre du FIS à Mme Cécile NEYER, représentant 30 % du coût total des dépenses éligibles de 20 562 € TTC.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, au titre du Fonds Investissement Santé, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets innovants et structurants dans le domaine

de la santé, tels que détaillés en annexe au présent rapport et portés par les structures mentionnées aux 1 à 11 ci-dessous, à savoir :

- 1. Projet de création d'un cabinet dentaire à l'EHPAD Blanche de Castille, porté par l'Association Les Lys d'Argent ;
- 2. Projet de remplacement d'un véhicule SAMU dans la vallée de la Bruche, porté par le Groupe Hospitalier Saint Vincent ;
- 3. Projet d'aménagement de la Maison de Santé de Hautepierre, à Strasbourg ;
- 4. Projet d'acquisition de matériel et véhicules pour le Pôle Ressources Handicap (PRH 68), porté par l'Association Marguerite Sinclair ;
- 5. Projet de développement de l'Institut de l'implant, porté par GEPROMED Fondation des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;
- 6. Projet d'acquisition de pédaliers pour patients dialysés, porté par l'Association France Reins Alsace ;
- 7. Projet d'équipement de la maison de santé à Muhlbach-sur-Munster, porté par la SCM Groupe Médical de Metzeral ;
- 8. Projet d'acquisition d'un échographe et d'un électrocardiographe, porté par la Maison Urbaine de Santé de l'Elsau ;
- 9. Projet de pôle santé-femmes-enfants à Bischwiller, porté par l'Association Bulle de Soutien ;
- 10. Projet de recherche clinique SPASTICHOC, porté par le GHRMSA;
- 11. Projet d'aménagement d'un cabinet de kinésithérapie, porté par Mme Cécile NEYER.
- D'attribuer, pour les projets précités, 11 subventions d'investissement au titre du Fonds Investissement Santé pour un **montant total de 679 255 €** et réparties comme suit :
- Une subvention d'investissement de 14 231 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 47 438 € TTC, à l'Association Les Lys d'Argent ;
- Une subvention d'investissement de 24729 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 82431 € TTC, au Groupe Hospitalier Saint Vincent ;
- Une subvention d'investissement de 18414 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 61379,78 € TTC, à la Maison de Santé de Hautepierre ;
- Une subvention d'investissement de 12 000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 40 000 € TTC, à l'Association Marguerite Sinclair ;
- Une subvention d'investissement de 518 000 €, représentant 14,21 % d'une dépense éligible de 3 643 497 € TTC, à GEPROMED Fondation des HUS ;
- Une subvention d'investissement de 7 224 €, représentant 17 % d'une dépense éligible de 42 264 € TTC, à France Reins Alsace ;
- Une subvention d'investissement de 25 153 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 83 843,75 € TTC, à la SCM Groupe Médical de Metzeral ;

- Une subvention d'investissement de 14510 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 48366,60 € TTC, à la Maison Urbaine de Santé de l'Elsau ;
- Une subvention d'investissement de 31 175 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 103 918,01 € TTC, à l'Association Bulle de Soutien ;
- Une subvention d'investissement de 7650 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 25500 € TTC, au GHRMSA ;
- Une subvention d'investissement de 6 169 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 20 562 € TTC, à Mme Cécile NEYER.
- De m'autoriser à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Investissement Santé, les conventions de partenariat et financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CP-2023-9-3-6 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023, en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire, notamment celle concernant les engagements réciproques
- De préciser que ces subventions en investissement feront l'objet d'un versement unique dont les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au Budget Primitif 2025, après signature de la convention et réalisation complète du projet subventionné, sur présentation des justificatifs précisés dans cette même convention :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P122	P122O002	P122E05	T05	(4605) 2024-204181-412	7 650 €
P122	P122O002	PI22E05	T05	(4606) 2024-20421-412	671 605 €
TOTAL	•				679 255 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.